

RÉPONSE MUNICIPALE N° 1/2019

le 20 mars 2019

Réponse à l'interpellation de Mme Geneviève Pasche (Les Verts) – Les VMCV, la quadrature du cercle ?

1003-ADM-1902-PAD-rc-Reponse-1-Interpellation_Pasche-VMCV.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences, la Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Mme Geneviève Pasche (Les Verts) intitulée « Les VMCV, la quadrature du cercle ? », en particulier à sa deuxième demande en lien avec la problématique des lettres de mission. Les réponses aux autres questions sont apportées par le Conseil d'administration des VMCV dans le document annexé.

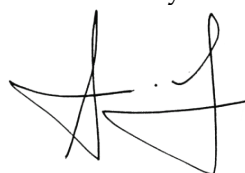
La Municipalité n'a pas rédigé de lettre de mission à l'attention de ses représentants au sein d'organismes intercommunaux, qu'il s'agisse d'associations, d'ententes ou de sociétés anonymes. A sa connaissance, aucune commune du district n'a mis en place un tel dispositif. La commune de Vevey, en revanche, établit des directives et un cahier des charges.

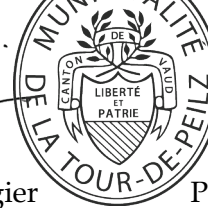
La Municipalité de La Tour-de-Peilz n'entend pas s'engager dans ce sens. Il lui paraît que les retours informels effectués en séance de Municipalité et, dans certains cas, la mise à disposition des procès-verbaux tels que pratiqués à ce jour suffisent à l'information du Collège. Par ailleurs, une lettre de mission n'aurait pas empêché les problèmes rencontrés dans la gestion des VMCV.

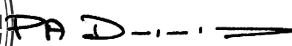
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


Municipalité de La Tour-de-Peilz
Canton de Vaud
Liberté et Patrie


Pierre-A. Dupertuis

Annexes : Réponse des VMCV et texte de l'Interpellation de Mme Geneviève Pasche

Adopté par la Municipalité : le 4 mars 2019





Municipalité de et à
La Tour-de-Peilz
Grand-rue 46
1814 La Tour-de-Peilz

Clarens, le 21 février 2019

Interpellation « les VMCV, la quadrature du cercle ? »

Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux,

Suite à votre demande relative à l'interpellation « **les VMCV, la quadrature du cercle ?** » de Madame Geneviève Pasche, Conseillère communale, déposée au Conseil communal de votre Commune, le Conseil d'administration a l'avantage de répondre ainsi aux différentes questions.

1. Les objectifs stratégiques et financiers pour 2018 et 2019 et leur évolution depuis le début de la crise des VMCV

Sans entrer dans les détails, les objectifs stratégiques principaux de notre entreprise sont :

- d'accompagner et de conseiller les communes, principalement celles de la Riviera, dans la réflexion sur les prestations à mettre en place afin de répondre au besoin en transports publics ;
- de réaliser les prestations commandées par les communes ou le canton dans les meilleures conditions possibles, en termes de qualité (ponctualité, confort, etc.) et en termes financiers.

S'agissant des objectifs financiers, nous tenons à rappeler que les prestations que nous délivrons à la population ne sont pas rentables. C'est pourquoi, les commanditaires doivent prendre en charge, en regard de la loi, les déficits des lignes qui les concernent. Il ne nous est donc pas possible de définir des objectifs financiers sur la durée, ceux-ci dépendant des prestations commandées, qui évoluent pratiquement chaque année. Notre objectif est donc

Transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

Rue du Lac 116 - Case postale 531 – CH-1815 Clarens - Tél. 021 989 18 11 - Fax 021 989 18 99

www.vmcv.ch - info@vmcv.ch

avant tout de mettre en place une organisation d'entreprise qui permette de garantir les prestations commandées aussi efficacement que possible. Nos objectifs financiers chiffrés sont transmis chaque année pour être intégrés aux différents budgets communaux.

Nous avons déjà communiqué, notamment auprès des 10 municipalités de la Riviera et des boursiers communaux, l'évolution des déficits des différentes lignes de bus et donc l'évolution des factures à charge des communes. Nous nous référons donc aux montants qui vous ont été transmis pour votre budget 2019.

Nous avons également eu l'occasion d'expliquer les causes de cette situation et nous nous permettons juste de les résumer. La forte hausse des prestations, fin 2016, a déséquilibré le fonctionnement de l'entreprise. Il est ressorti d'analyses plus détaillée que le besoin en chauffeurs avait été sous-évalué. Le Comité de direction a immédiatement décidé l'engagement du nombre de chauffeurs suffisant, ce qui a eu un coût. De même, nous avons dû procéder au renouvellement d'une partie importante de notre parc de véhicules, qui étaient déjà amortis au bilan. D'autres facteurs, comme l'évolution du coût de l'énergie, ont également eu des impacts négatifs sur nos comptes.

Nous rappelons enfin que nous n'avons pas de marge de manœuvre sur les recettes, nos prestations étant intégrées à la zone tarifaire Mobilis. Nous constatons qu'à ce jour, nos recettes n'ont pas progressé à la même hauteur que nos investissements et que l'augmentation du nombre de passagers pris en charge.

Au final, malgré la hausse des déficits, le taux de couverture de nos lignes démontre que la situation financière globale de notre entreprise est conforme aux autres entreprises de transports publics comparables.

2. La forme des rapports des représentants de notre commune inscrite dans la lettre de mission, respectivement l'avenant au cahier des charges du syndic

Cette question étant exclusivement de la compétence de votre Autorité, nous ne l'abordons pas.

3. Les compétences en gestion et finances représentées au sein de ce conseil d'administration sont-elles adaptées à la structure actuelle des VMCV ?

Le Conseil d'Administration est tout d'abord constitué d'administrateurs publics, à savoir des membres des Municipalités des communes actionnaires. Ils sont élus par le peuple puis désigné par leur Municipalité en fonction de l'organisation des directions communales. Le Conseil d'administration ne peut donc pas avoir de garantie quant aux compétences en gestion et finances ou, à tout le moins, ne peut pas garantir que les compétences individuelles soient suffisamment complémentaires pour recouvrir l'ensemble du spectre des besoins d'un Conseil d'administration. C'est pour cette raison que le Conseil d'administration est composé d'autres membres, spécialiste de la gestion d'entreprises, d'entreprises de transports publics de préférence.

Même si on peut comprendre que certaines personnes déduisent de la crise vécue au sein du VMCV en 2018 que le Conseil d'administration n'a pas été à la hauteur des attentes, le Conseil d'administration ne peut que répondre qu'il a pris et continue à prendre les mesures pour éviter que de telles situations ne se reproduisent. Cela passe notamment par une réflexion sur

l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration, ainsi que les compétences en son sein.

4. Pour 2017, à combien s'élève la charge qui a été sous-évaluée et qui a finalement été payée sur 2018 ?

Commune	Montant CHF	1er acompte	2ème acompte	3ème acompte	4ème acompte	5ème acompte demandé en 2018
La Tour-de-Peilz	183 600	30.03.2017	29.06.2017	28.09.2017	14.12.2017	311 587.43 06.09.2018

5. Pour 2018 et 2019, les charges liées à des problèmes de trésorerie ou de restructuration et les charges liées à l'exploitation des lignes (notamment engagement de chauffeurs supplémentaires et amortissement des nouveaux véhicules) seront-elles comptabilisées dans des comptes différents ?

Notre entreprise tient naturellement une comptabilité conforme et qui permet de retrouver l'évolution des charges et des recettes par nature. Nous vous invitons à consulter notre rapport annuel à cet effet.

Afin de pouvoir établir puis facturer le déficit aux commanditaires, les charges et les recettes sont réparties par ligne.

6. 2019 sera-t-elle la dernière année où les VMCV auront à éponger des problèmes de trésorerie ?

Nous ne sommes pas sûr de comprendre la question. VMCV a eu des problèmes de trésoreries sur 2018, car les budgets ont été sous-évalués et les acomptes versés par les communes étaient en conséquences trop faibles. Pour 2019, les prévisions budgétaires sont basées sur une connaissance plus solide et plus conforme à la réalité de l'état financier de l'entreprise. Les acomptes versés par les communes devraient donc être suffisants pour éviter tout nouveau problème de trésorerie.

Cela ne signifie pas pour autant que le déficit des prestations va revenir à ce qu'il était il y a plusieurs années.

Nous espérons ainsi avoir donné les informations utiles afin de vous permettre de répondre à l'interpellation en titre.

VMCV SA

Transports publics



Caleb Walther
Président



Angela Schlegel
Directrice

Transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

Rue du Lac 116 - Case postale 531 – CH-1815 Clarens - Tél. 021 989 18 11 - Fax 021 989 18 99

www.vmcv.ch - info@vmcv.ch

Interpellation : les VMCV, la quadrature du cercle ?

Geneviève Pasche, février 2019

La Tour-de-Peilz tout comme les autres communes dans lesquelles circulent des lignes de bus devront renforcer considérablement leur participation financière aux VMCV. Pour notre commune, le budget alloué aux VMCV passera de 2 Mios. en 2018 à 3 Mios. en 2019 et augmentera de plus de 30% sans que la COFIN ait pu clarifier les raisons de cette augmentation. Aux dires de certains, le montant budgété en 2019 serait le résultat d'une projection et que le déficit de 2017 ait été sous-évalué.

Les VMCV sont une société anonyme dont le capital appartient entièrement aux communes. La forme juridique d'une telle société limite drastiquement les droits des conseils communaux qui peinent à exercer un contrôle sur une telle entreprise, sauf a posteriori au moment du budget et des comptes et encore. Obtenir des informations, voire proposer des aménagements est la quadrature du cercle. C'est un peu comme si la commune devait accepter de payer les factures les yeux fermés.

A Montreux, une conseillère socialiste a demandé un audit de la direction et du conseil d'administration, qui a été refusée parce qu'elle était contraignante et non incitative. En effet, cette demande a été jugée irrecevable en raison du statut juridique de société anonyme des VMCV.

Suite à ce refus et au rapport de notre COFIN qui disait n'avoir pas pu clarifier les raisons de l'augmentation de la subvention aux VMCV, j'ai rédigé un premier postulat centré sur les compétences du conseil d'administration où 5 des 9 membres sont des municipaux ou syndics de la Riviera. Cette représentation majoritaire des municipaux me semblait justifier un postulat demandant de renforcer les compétences et la surveillance du conseil d'administration notamment en ré-examinant la pertinence de la composition du conseil d'administration et de ses attributions et la mise en place d'indicateurs permettant de vérifier plusieurs fois par an l'état des finances et de la gestion de cette entreprise. De cette façon, me semblait-il, il serait plus aisé de maîtriser les subventions à allouer par la (les) commune(s). Bien mal m'en a pris j'avais lamentablement ignoré la loi sur la participation de l'Etat et des communes à une personne morale (LPECPM).

La présentation de ce premier postulat que j'avais envoyé dans les délais à notre présidente a été différée et transmis au préfet qui l'a estimé irrecevable toujours en raison du statut juridique de cette entreprise.

Le préfet, dans un mail, a « admis qu'un postulat pouvait porter sur une compétence de la Municipalité » et estimé que « notre syndic était compétent pour nous communiquer les objectifs stratégiques et financiers que la commune entend atteindre au moyen de sa participation à une société anonyme » ainsi que d'autres éléments contenus dans l'art. 15 de la LPECPM.

Au vu de ce qui précède et conformément à l'art. 15 de la LPECPM, je demande à la Municipalité et plus particulièrement à notre syndic de nous donner des explications sur:

- les objectifs stratégiques et financiers pour 2018 et 2019 et leur évolution depuis le début de la crise des VMCV
- la forme des rapports des représentants de notre commune inscrite dans la lettre de mission, respectivement l'avenant au cahier des charges du syndic
- les compétences en gestion et finances représentées au sein de ce conseil d'administration sont-elles adaptées à la structure actuelle des VMCV ?

- pour 2017, à combien s'élève la charge qui a été sous-évaluée et qui a finalement été payée sur 2018 ?
- pour 2018 et 2019, les charges liées à des problèmes de trésorerie ou de restructuration et les charges liées à l'exploitation des lignes (notamment engagement de chauffeurs supplémentaires et amortissement des nouveaux véhicules) seront-elles comptabilisées dans des comptes différents ?
- 2019 sera-t-elle la dernière année où les VMCV auront à éponger des problèmes de trésorerie ?

Je souhaite que la Municipalité donne une réponse écrite aux questions de cette interpellation.

Geneviève Pasche